

a raconté « Le Fi-
d Rouveix a été
par le tribunal de

mission et assister à ces
unions ! C'était le bon temps ?
Isabelle Barré

appartenait pas... Mais les pou-
ciers, qui voient le mal partout,
ont tout emporté - y compris les

nez, manèges !

Hervé Liffra

La Valls du préfet

UN proche du Premier ministre - son directeur de cabinet lorsqu'il était premier flic de France - a été entendu par la police, mercredi 16 novembre, dans une affaire de fraude fiscale. Jean Daubigny, bombardé préfet d'Ile-de-France par Valls en 2012 (et jusqu'en 2015), est soupçonné d'avoir, avec son épouse, omis de déclarer au fisc 190 000 euros entre 2011 et 2014.

Suspicieux, les vallsistes font remarquer que la plainte contre le couple Daubigny a été dépo-

sée par Bercy, dont le patron, Michel Sapin, est l'ami du Président. Et ils s'étonnent du calendrier, car la plainte de Bercy date de l'été.

Pourquoi donc le parquet de Paris, qui, en août, avait ouvert une enquête préliminaire, a-t-il déclenché aussi tardivement la garde à vue du préfet ? Et ce juste au moment où Valls affiche ses ambitions personnelles et où le ton monte entre l'Élysée et Matignon ?

Comme si la justice n'était pas indépendante...

Drôles de cases du djihadisme en prison

LES grilles d'aide au repérage d'un risque de radicalisation violente en prison viennent de sortir, et elles valent le coup d'œil ! Elaborées par les membres du « comité scientifique » investi par Jean-Jacques Urvoas et par la directrice de la « lutte contre la radicalisation » à la pénitencière, elles sont destinées au personnel des taules, qui devra cocher les cases « oui » ou « non » en face de chaque question.

Selon le document, en principe top secret, que s'est procuré « Le Canard », l'objectif est clair : « favoriser la détection la plus précoce possible du processus de radicalisation violente ». « La collecte d'informations doit se faire dans un sens très large, précise Philippe Galli, directeur de la pénitencière, quelle que soit la nature de l'information recueillie, aussi insignifiante [puisse-t-elle paraître. » Et c'est bien le problème : les grilles ratisseraient si large que l'on se demande quel détenu pourra bien échapper à cette « signalisation ». Florilège des cases les plus édi-

fiantes... « Emet des commentaires négatifs sur les événements d'actualité » serait, par exemple, un

symptôme de radicalisation violente. Etre pauvre ou seul s'avère tout aussi suspect : « Ne reçoit pas de visite », « Ne reçoit aucun subside », « Se trouve socialement isolé ».

Jouer les durs, comme le font beaucoup de taulards, rapprocherait également du terrorisme : « Se positionne systématiquement dans le rapport de force (courriers et/ou entretiens) », « Présente des antécédents de violences physiques ou verbales en détention ».

Une jeunesse difficile, le lot de 90 % des détenus, mérite une mention spéciale : « A été exposé à des facteurs déstabilisants ayant causé des traumatismes (mauvais traitements pendant l'enfance...) », « Evoque un sentiment d'injustice, un ressentiment, une victimisation » ou « Apparaît intolérant à la frustration ».

A ce compte-là, relève un gradé, « on va signaler tout le monde. En fait, ces grilles vont servir, au ministère de la Justice, à montrer que nul n'échappe à sa vigilance, ce qui permettra, en cas de problème, d'ouvrir un immense parasol »...

En taule, rester à l'ombre, c'est bien normal.

D. S.

VU DE GRANDE-BRETAGNE



Des indemnités un peu Raid



A SAINT-DENIS sévit, depuis un an, une horde de vilains fraudeurs. Près de 90 personnes incapables de prendre soin de leur immeuble, par ailleurs de plus en plus décrépi. Prenez, par exemple, le cas de la famille Lopez-Tavarez. La mairie lui réclame 1 000 euros, sans véritable explication. Le syndic du bâtiment lui demande de provisionner 6 000 euros de charges pour les travaux à venir. Les impôts lui rappellent qu'elle doit régler une taxe d'habitation - même si elle ne se trouvait pas dans son logement le 1^{er} janvier. On passe sur EDF et l'opérateur Internet, qui courent aussi après leur créance. Qui dit mieux ? A vrai dire, les Lopez-Tavarez ont une légère excuse.

Il y a tout juste un an, un déluge de feu déferlait sur leur palier, mêlé à une vilaine odeur de poudre. Des enfants qui crient, les murs qui tremblent, six heures passées planqués au sol : une véritable scène de guerre. Par malchance, la famille habitait au 48 rue de la République, où un certain Abdelhamid Abaaoud avait cru bon de venir se réfugier après avoir coordonné les attentats du 13 novembre 2015.

Après cinq jours de traque, le 18, donc,



au beau milieu de la nuit, le Raid et la BRI donnent l'assaut au 3^e étage du bâtiment C (celui des Lopez-Tavarez), éparpillant plus de 5 000 munitions, sans compter quelques menus dégâts psychologiques. Un peu Raid, c'est le cas de le dire.

Depuis cette date, aucun des 88 habitants de l'immeuble n'a pu rentrer chez lui. Le bâtiment n'est plus sous scellés, mais son accès est toujours rigoureusement interdit. Dans l'appartement des Lopez-Tavarez, les fenêtres ont disparu, remplacées par de simples palissades qui laissent passer l'humidité. La moisissure gangrène les murs, et le logement se dégrade. « Ils ont pu repasser chez eux pour prendre

quelques affaires, comme des papiers d'identité ou les jouets des enfants. Et encore, on leur a accordé trente minutes... » raconte l'avocate de la famille, Claudette Eleini. Le couple et les enfants ont d'abord dormi dix jours dans un gymnase, puis quelque temps dans un centre social, avant de louer un nouveau logement - 963 euros, à leurs frais.

A part 250 euros reçus de la mairie, débloqués juste après l'assaut, la famille, qui a également touché 1 500 euros de son assurance, n'a toujours pas été indemnisée par l'Etat. Pas même une provision.

Juliette Méadel, la sous-ministre chargée de l'Aide aux victimes, explique au « Canard » que « des indemnités sont en cours, prenant en compte le préjudice de chacun, ce qui prend un peu de temps ». Pour l'heure, ajoute-t-elle, « 51 personnes ont bénéficié de logements définitifs et 37 vivent en hôtel ou en résidence ». Avant de rappeler que « l'Etat a un devoir d'humanité » à l'égard des « victimes collatérales de la lutte antiterroriste ».

Les Lopez-Tavarez ont, eux, le droit d'attendre.

Paul Leclerc